

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Engagement du projet des Quatre-Chemins dans la démarche « EcoQuartier »

Rapporteur : Patrice Pattée

Dans le cadre de sa politique de développement de quartiers durables, la Ville a, dès les origines du projet des Quatre-Chemins, affiché sa volonté de créer un quartier durable répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques d'un aménagement favorisant la mixité sociale et des fonctions urbaines, recherchant l'excellence écologique et l'innovation énergétique et architecturale.

Le schéma urbain repose sur les principes du quartier durable en mettant en avant la pluralité des fonctions, la juste compacité du bâti, la desserte en transport et le caractère structurant des espaces publics.

A l'échelle de l'îlot, la Ville sera particulièrement exigeante en direction des concepteurs et des constructeurs pour :

- réaliser des bâtiments performants en termes de consommation et de production d'énergie,
- gérer les eaux pluviales pour réduire les rejets dans le réseau d'assainissement et réutiliser cette ressource pour des usages appropriés,
- agir sur la biodiversité en allant au-delà d'un simple verdissement des espaces extérieurs,
- favoriser l'appropriation par les futurs habitants des principes du développement durable (vélo, déchets, compostage, jardins partagés...),
- prendre en compte, dès la conception, l'évolution des usages et des modes de vie de manière à proposer une architecture modulable.

Afin de concrétiser cette démarche ambitieuse de projet de quartier durable, et de l'adapter au mieux aux enjeux du projet et du territoire, la Ville s'est appuyée sur l'expérience de professionnels du management de projets urbains durables. Des cahiers de prescriptions environnementales ont été rédigés et ont valeur contractuelle auprès des différents constructeurs sur l'ensemble du projet des Quatre-Chemins. Ils sont annexés aux cahiers des charges de consultation des constructeurs pour chaque lot opérationnel.

L'aboutissement de cette ambition peut être concrétisé par la labellisation « EcoQuartier » du projet des Quatre-Chemins.

La démarche « EcoQuartier », portée par le ministère de la Cohésion des territoires, vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement. Un « EcoQuartier » est un projet d'aménagement multifacettes qui intègre tous les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.

Pour promouvoir ces principes, l'État a concrétisé sa démarche par la création du label national « EcoQuartier ». Le label se fonde sur 20 engagements rassemblés dans la « Charte EcoQuartier ». Renouvelée en 2016, la démarche de labellisation « EcoQuartier » se déroule en 4 étapes :

- Etape 1 : L'ECOQUARTIER EN PROJET :
 - o signature de la charte par les élus et leurs partenaires sur le projet ;
 - o le projet est identifié avec le label et répertorié dans le fichier national de communication ;
 - o la collectivité doit confirmer son engagement sur un projet précis.

- Etape 2 : L'ECOQUARTIER EN CHANTIER :
 - o dès l'engagement du chantier, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte ;
 - o validation de l'étape 2 par une commission nationale « EcoQuartier » sur proposition de la commission régionale ;
 - o le projet est engagé dans la labellisation.

- Etape 3 : L'ECOQUARTIER LIVRÉ :
 - o lorsque l'« EcoQuartier » est livré, une expertise est réalisée pour l'obtention de l'étape 3 ;
 - o l'étape 3 est validée par la commission nationale « EcoQuartier » sur proposition de la commission régionale ;
 - o le projet est labellisé.

- Etape 4 : L'ECOQUARTIER CONFIRME :
 - o trois ans après la validation de l'étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps ;
 - o mise en place d'une démarche d'auto-évaluation ;
 - o étape validée en commission nationale.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager une démarche de labellisation « EcoQuartier » auprès du ministère de la Cohésion des territoires pour le projet des Quatre-Chemins à Sceaux, et à signer la « Charte EcoQuartier ».